



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 25
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 24.067/DM

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - PRIN LES HAUTES-MARDELLES A BRUNOY -

SEANCE DU 24/09/2024

LE MARDI VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN,
Monsieur Serge BADENS, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN,
Madame Agnès BONAFOUS

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Nouridine SEDRATI, Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Serafino SERRAVALLE a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé personnellement à M. le Maire

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - PRIN LES HAUTES-MARDELLES A BRUNOY -**

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine instaurant notamment les nouveaux Contrats de ville,

VU le Règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU en vigueur,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 juillet 2016 n° 2016-096 qui approuve le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain d'intérêt national (PRIN) du Val d'Yerres,

VU les avis du Comité d'engagement de l'ANRU pour le PRIN « Les Hautes-Mardelles » en date du 9 juin 2021 et du 12 avril 2023,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 avril 2023 n° 2023-027 qui approuve la convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour le PRIR « La Prairie de l'Oly » à Montgeron et Vigneux-sur-Seine, le PRIR « La Croix Blanche » à Vigneux-sur-Seine et le PRIN « La Plaine » à Epinay-sous-Sénart,

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - PRIN LES HAUTES-MARDELLES A BRUNOY -

CONSIDERANT que la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 21 mars 2024 permet de contractualiser ces trois projets avec l'ANRU,

CONSIDERANT que le PRIN « Les Hautes-Mardelles » à Brunoy, suite à la mission d'appui de l'ANRU, a fait l'objet d'un nouveau passage en comité d'engagement le 12 avril 2023 pour valider la modification du projet et le concours financier de l'ANRU,

CONSIDERANT qu'à la suite de la réception de l'avis du comité d'engagement de l'ANRU, le PRIN « Les Hautes-Mardelles » à Brunoy doit faire l'objet d'un avenant à la convention de renouvellement urbain,

CONSIDERANT le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, et ses annexes, portant sur le PRIN « Les Hautes-Mardelles » à Brunoy,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte

29 Voix Pour, 4 Abstentions

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine, et ses annexes, portant sur le PRIN « Les Hautes-Mardelles » à Brunoy.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer, avec l'ANRU et les différents partenaires concernés, ledit avenant n°1 et tous les documents s'y rapportant.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toute demande de subventions afférentes auprès de l'Etat, l'ANRU, la Banque des Territoires, du Conseil Départemental de l'Essonne, de la Région Ile-de-France, des bailleurs sociaux, et de tout partenaire financeur susceptible d'être sollicité dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager la mise en œuvre de cet avenant permettant de conventionner avec l'ANRU le PRIN « Les Hautes-Mardelles » à Brunoy.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - PRIN LES HAUTES-MARDELLES A BRUNOY -

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/09/2024

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.067/DM

Objet de l'acte : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA
CONVENTION PLURIANNUELLE DE RENOUVELLEMENT URBAIN - PRIN LES
HAUTES-MARDELLES A BRUNOY -

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 7 - Intercommunalité

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240924-BRU_DE_24063_1-DE

Date de l'acte : 24/09/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24063_1

Date de réception en Préfecture : 26 septembre 2024